



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

45<sup>e</sup> LÉGISLATURE, 1<sup>re</sup> SESSION

# Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre

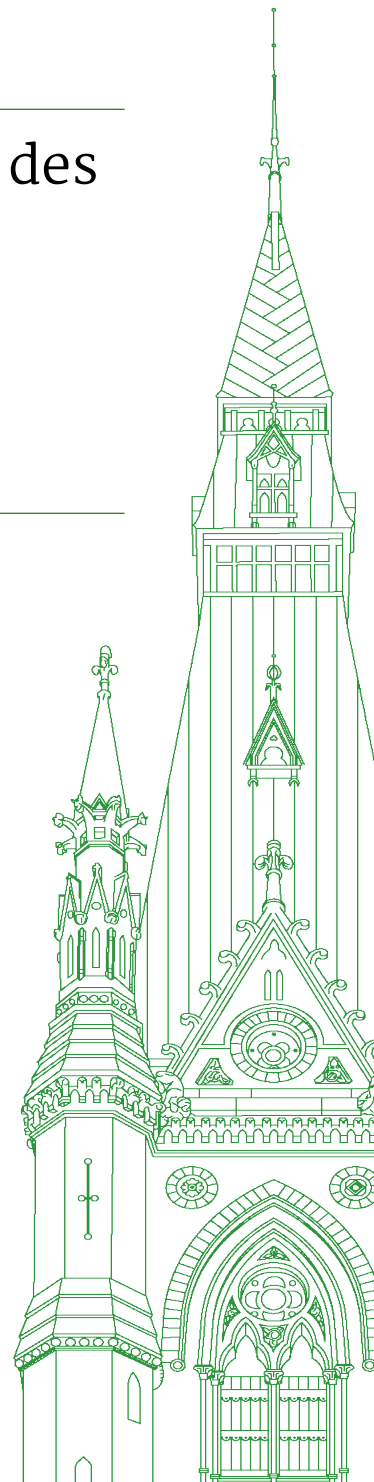
TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 015

**PARTIE PUBLIQUE SEULEMENT - PUBLIC PART ONLY**

Le jeudi 27 novembre 2025

Président : Chris Bittle





## Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre

Le jeudi 27 novembre 2025

• (1100)

[Traduction]

**Le président (Chris Bittle (St. Catharines, Lib.)):** La séance est ouverte.

Bienvenue à la 15<sup>e</sup> réunion du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

Conformément à l'article 108(3) du Règlement, le Comité se réunit pour étudier l'ingérence étrangère dans les élections. Nous passerons à huis clos à 12 h 30 pour étudier la version préliminaire d'un rapport intitulé « Formulaires et lignes directrices sur la procédure et l'interprétation du commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique ». Voilà un titre des plus passionnants.

La réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride, conformément au Règlement. Les membres du Comité participent en personne dans la salle et à distance à l'aide de l'application Zoom.

Avant de poursuivre, je demanderais à tous les participants en personne de consulter les lignes directrices. Vous les trouverez, bien sûr, sur les cartes posées sur la table. Il y a une courte vidéo; je vous invite à la regarder. Ces mesures ont été mises en place pour protéger la santé et la sécurité de tous les participants, en particulier nos interprètes.

Je vous rappelle que tous les commentaires doivent être adressés à la présidence.

Les membres du Comité qui participent sur Zoom — je ne crois pas qu'il y en ait — peuvent utiliser la fonction « Lever la main » s'ils souhaitent prendre la parole. La greffière et moi-même ferons de notre mieux pour gérer l'ordre des interventions.

J'aimerais souhaiter la bienvenue au groupe de témoins d'aujourd'hui. Nous accueillons M. Charles Burton, agrégé supérieur chez Sinopsis; M. Emerson T. Brooking, directeur de la stratégie et chercheur résident principal à l'Atlantic Council; M. Aaron Shull, directeur général et avocat général au Centre for International Governance Innovation; M. Aengus Bridgman, directeur de l'Observatoire de l'écosystème médiatique.

Chaque témoin disposera de cinq minutes pour faire sa déclaration préliminaire.

Nous allons commencer par M. Burton, s'il vous plaît.

**Charles Burton (agrégé supérieur, Sinopsis, à titre personnel):** Merci, monsieur le président.

On m'a demandé de concentrer mon exposé sur la mise en œuvre du Registre canadien pour la transparence en matière d'influence étrangère. C'est un sujet que j'ai abondamment examiné — allant de mon article intitulé « The murky world of Chinese influence », publié dans le *Globe and Mail* en juin 2015, aux cinq rapports com-

mandés par des groupes de réflexion internationaux depuis 2017. Plus récemment, j'ai examiné ces questions en détail dans mon livre, publié le mois dernier, intitulé *The Beaver and the Dragon: How China Out-Manoeuvred Canada's Diplomacy, Security, and Sovereignty*.

Des groupes de la société civile, en particulier le Projet de défense des droits des Ouïghours et le Comité Canada-Tibet, militent depuis longtemps pour la création de ce registre. Ils considèrent la Foreign Influence Transparency Scheme Act de 2018 de l'Australie comme un modèle à suivre pour le Canada, mais les enjeux sont personnels. En décembre dernier, Pékin a sanctionné 20 Canadiens associés à ces groupes, y compris moi.

Nous avons accueilli avec enthousiasme l'adoption du projet de loi C-70, en juin 2024. La Coalition canadienne pour les droits de la personne en Chine, présidée par Alex Neve et Cheuk Kwan, et la coalition canadienne pour un registre pour la transparence en matière d'influence étrangère, dirigée par Gloria Fung, ont collaboré de façon constructive avec Sécurité publique Canada.

**Le président:** Je suis désolé de vous interrompre. Lorsque vous déplacez vos feuilles, veuillez à ne pas frapper le microphone. Cela nuit vraiment à nos interprètes, qui sont à l'écoute.

Merci beaucoup.

**Charles Burton:** Les premières rencontres avec le sous-ministre adjoint délégué Sébastien Aubertin-Giguère au sujet du projet de loi ont été prometteuses.

Nous nous attendions à ce qu'un commissaire soit nommé rapidement, par décret, afin d'entreprendre le travail d'interprétation et de mise en œuvre. Nous pensions que cela aurait lieu à l'automne 2024. Le ministère de la Sécurité publique nous avait assurés que le registre serait fonctionnel en juin 2025, soit un an après l'adoption unanime de la loi à la Chambre des communes.

La situation est toute autre. Aucun commissaire n'a été nommé à l'automne 2024. Un an plus tard, en août 2025, le ministre de la Sécurité publique a indiqué qu'une nomination serait annoncée en septembre. Ce n'est pas arrivé non plus. Nous apprenons maintenant qu'une nomination pourrait être faite avant la relâche hivernale du Parlement.

Les récentes séances d'information du ministère de la Sécurité publique laissent entrevoir un changement troublant. Le commissaire n'aura peut-être pas l'indépendance par rapport au ministre décrite dans le projet de loi C-70 et nécessaire à sa pleine efficacité. Nous craignons que le gouvernement évite de nommer une personne possédant les solides compétences qu'exige ce rôle. J'espère me tromper à ce sujet.

Pour les coalitions avec lesquelles je travaille, ces retards inexpliqués ressemblent davantage à une gestion cynique des intervenants qu'à des consultations sincères auprès des Canadiens d'origine chinoise et d'autres intervenants. Il y a parmi ces groupes, et dans la communauté sino-canadienne en général, un sentiment de plus en plus présent que le gouvernement fait preuve de désinvolture quant aux répercussions de l'ingérence étrangère sur les communautés de la diaspora. La préoccupation, c'est que la résistance institutionnelle — ou des forces obscures au sein du pouvoir — retarde la mise en œuvre du registre. Des membres de l'élite politique canadienne, actuels et anciens, semblent craindre la transparence, qui pourrait révéler comment ils en sont venus à servir les intérêts d'un État étranger au détriment des intérêts du Canada.

• (1105)

**Le président:** Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à M. Shull.

**Aaron Shull (directeur général et avocat général, Centre for International Governance Innovation):** Merci, monsieur le président, et merci aux membres du Comité.

Je vais me concentrer sur trois choses: premièrement, le contexte de la menace qui nous a menés à ce moment et à cette discussion; deuxièmement, les caractéristiques fondamentales du modèle de registre canadien; troisièmement — le plus important, probablement, concernant les aspects sur lesquels je vous recommanderai de vous concentrer —, les principales considérations pour une mise en œuvre efficace, équitable et opportune du registre.

Pourquoi en sommes-nous là? Je n'ai pas besoin de dire à qui que ce soit dans la salle que les preuves d'ingérence étrangère, d'opérations secrètes pour influencer les élections, d'intimidation et de harcèlement de députés et de communautés de la diaspora, et de réseaux de financement clandestins et de campagnes de pression s'accumulent. Il s'agit d'activités trompeuses, coercitives et secrètes menées par des États étrangers et leurs agents au Canada. Pour être clair, cela se distingue de la communication légitime et ouverte, de la diplomatie normale, du lobbying transparent et d'activités de défense des intérêts identifiables et faisant l'objet d'une reddition de comptes.

Le problème central n'est donc pas l'engagement étranger en soi, mais l'engagement étranger qui est secret, trompeur ou coercitif, et c'est ce que le registre vise à déceler. Le point est le suivant: si une personne agit au Canada sur l'ordre d'un État étranger pour influencer nos processus politiques ou gouvernementaux, le public a le droit de savoir.

Quelles sont les principales caractéristiques du modèle canadien? Vous avez abordé la question dans le projet de loi C-70, et je pense que vous avez fait du bon travail. J'aimerais attirer votre attention sur trois caractéristiques importantes: une vaste portée, un commissaire indépendant, et des sanctions sévères.

D'abord, une vaste portée: toute personne ou entité au Canada qui conclut un arrangement avec un commettant étranger et exerce certaines activités précises est tenue de s'enregistrer. Cette disposition vise à inclure à la fois le lobbying direct auprès de titulaires d'une charge publique et les campagnes d'influence indirectes, que la juge Hogue décrit, dans son volumineux rapport, comme l'un des principaux enjeux. Il s'agit de combler des lacunes dans le droit canadien, ce qui est excellent.

Un commissaire indépendant serait chargé de l'administration du registre, d'émettre des directives, de mener des enquêtes, d'imposer des sanctions administratives pécuniaires et de renvoyer les cas graves aux autorités compétentes à des fins d'application de la loi pénale. Ce modèle indépendant est bon, et j'ai témoigné à quelques reprises au sujet du projet de loi C-70.

Les sanctions administratives pécuniaires et les infractions criminelles sont les outils de conformité les plus efficaces. Les peines relatives aux infractions criminelles n'ont rien de drôle. Elles ne sont pas symboliques. Le registre est conçu pour avoir des conséquences bien réelles pour toute personne qui dissimule délibérément l'ingérence étrangère.

Je vais maintenant passer aux parties importantes pour le Comité, soit l'état de la mise en œuvre et les défis pratiques. Le Parlement a créé un cadre législatif solide, mais le défi est de savoir comment le mettre en œuvre efficacement.

Je pense qu'il y a plusieurs tâches clés sur lesquelles vous devriez vous concentrer. Portez une attention particulière à l'établissement du bureau du commissaire pour veiller à ce qu'il dispose de ressources suffisantes, de capacités d'enquête et de soutien technique, et pour veiller à ce que la réglementation soit finalisée. Comment les choses seront-elles déclarées? Quelles sont les exemptions? Comment les sanctions fonctionneront-elles, dans la pratique? Il faut créer un registre en ligne sécurisé et convivial pour les déclarations et les recherches du public, puis établir les modalités relatives à l'échange de renseignements entre le commissaire et les organismes du renseignement et d'application de la loi.

Premièrement, je vous recommanderais de veiller à établir des obligations précises et simples. Les déclarants potentiels doivent comprendre, en langage très simple, qui doit s'enregistrer, ce qui est considéré comme un arrangement, quelles activités déclenchent une obligation d'enregistrement, quand et comment remplir une déclaration. Il faut des lignes directrices législatives claires, une réglementation détaillée et des exemples pratiques.

Deuxièmement, il faut protéger les droits et éviter la stigmatisation. De nombreuses communautés de la diaspora sont à la fois la cible et les victimes de l'ingérence étrangère. Il faut donc veiller à ce que le registre soit mis en œuvre de manière à mettre l'accent sur les comportements et la transparence, et non sur l'ethnicité ou l'origine, à inclure des activités de sensibilisation continues auprès des communautés touchées et à mettre en place des mécanismes clairs pour les questions, les correctifs et les recours pour toute personne estimant avoir été traitée injustement.

Troisièmement — c'est un aspect important —, il faut suffisamment de ressources et de personnel ainsi qu'une expertise en matière d'enquête, la capacité de travailler en étroite collaboration avec le SCRS et la GRC, dans les limites imposées par la loi, bien sûr, et des politiques claires sur le moment opportun de recourir aux sanctions administratives pécuniaires et au renvoi aux organismes d'application de la loi.

Le dernier élément, mais non le moindre, est la nécessité d'exercer une surveillance du régime. Le Parlement devrait considérer ce régime comme un outil évolutif. Il devrait l'examiner périodiquement, ajuster la réglementation au besoin et, si nécessaire, modifier la loi pour éliminer toutes les échappatoires ou réagir à l'évolution des menaces étrangères et des tactiques d'ingérence.

Je serai ravi de répondre à vos questions du Comité ou de contribuer de quelque façon à appuyer la mise en œuvre efficace de ce régime.

• (1110)

**Le président:** Nous passons maintenant à M. Brooking, pour cinq minutes, s'il vous plaît.

**Emerson T. Brooking (directeur de la stratégie et chercheur résident principal, Atlantic Council):** Je vous remercie de l'occasion de témoigner devant le Comité aujourd'hui au sujet de la menace d'ingérence étrangère dans les élections fédérales de 2025. Je suis particulièrement heureux de présenter mon point de vue comme directeur d'un centre de recherche américain qui lutte contre l'ingérence étrangère en ligne, et personne ayant consacré des années à défendre la souveraineté numérique du Canada, plus récemment en tant que membre associé du Réseau canadien de recherche sur les médias numériques.

J'ai supervisé divers efforts de défense du processus électoral au cours de la dernière année, notamment en France, en Moldavie, en Pologne et aux États-Unis. Le Canada était un cas unique. Le Canada n'est pas le pays le plus ciblé par l'ingérence étrangère, mais il est manifestement devenu un banc d'essai pour la manipulation fondée sur l'intelligence artificielle, et il est particulièrement vulnérable aux changements des politiques des grandes entreprises de médias sociaux. Les règles établies à Silicon Valley ont un effet évident et disproportionné sur le public canadien.

Je vais vous donner un exemple. En juillet, le laboratoire de recherche en criminalistique numérique, ou DFRLab, a recensé 42 chaînes YouTube générées par l'intelligence artificielle s'affichant comme des sources de nouvelles canadiennes dont le contenu était considérablement axé sur les allégations de fraude électorale et, en particulier, sur le séparatisme en Alberta. Ces chaînes utilisaient des images, des voix et des scénarios de faible qualité générés par l'intelligence artificielle. Une vidéo intitulée « Mark Carney Tears Up As Governor General Makes Shocking Ruling On Election Results » a été visionnée 220 000 fois, ce qui est un nombre effarant, étant donné la spécificité du sujet.

Je ne saurais dire si cela provenait d'un réseau russe ou chinois. En fait, étant donné la contiguïté de ces acteurs avec les arnaques liées à la cryptomonnaie au Canada, il est fort probable que ces activités soient motivées par l'appât du gain. Ce dont je suis certain, c'est que ce réseau — et il y a beaucoup d'autres exemples comme celui-là — a eu plus d'incidence sur la perception du public canadien que les activités du compte Youli-Youmian, sur WeChat, le plus important effort d'ingérence étatique connu lors de ce cycle électoral, comme l'a indiqué, en avril, le Groupe de travail sur les menaces en matière de sécurité et de renseignements visant les élections.

En outre, YouTube a tardé à prendre des mesures contre ce réseau de délégitimation des élections et ne l'a fait qu'après avoir révisé ses politiques sur le contenu généré par l'intelligence artificielle. YouTube n'a pas pris de mesures contre ce réseau en raison d'une violation de ses politiques en matière d'intégrité électorale, bien qu'une telle violation se soit presque certainement produite.

D'autres politiques des plateformes aggravent ces problèmes. Si vous êtes allés sur Facebook avant les élections, vous aurez constaté que le fameux blocage de nouvelles par Meta vous empêchait de trouver des renseignements utiles, venant de Radio-Canada, sur la protection de l'intégrité électorale. Vous auriez plutôt trouvé un ra-

massis d'insanités générées par l'IA provenant du réseau dont je viens de parler, ou des faussetés encore plus dommageables. Notre étude sur la propagation sur Facebook d'une autre vidéo YouTube prétendant montrer des préposés au scrutin canadiens en train de voler des bulletins de vote, ce qui était faux, a créé une trame narrative qui s'est répandue sur X et qui a généré au moins 32 000 mentions et 135 millions d'impressions sur X entre le 27 et le 30 avril.

Il ne s'agissait pas exactement d'opérations d'influence étrangère. C'était sans doute des discours que les acteurs étrangers trouvaient particulièrement frappants et qu'ils ont amplifiés. Parmi les observateurs étrangers des élections canadiennes, cela a aussi trouvé un écho disproportionné auprès des observateurs aux États-Unis. À mesure que l'auditoire réagissait à ce contenu, cette trame a été amplifiée par les algorithmes des entreprises de médias sociaux, principalement basées aux États-Unis, puis a été servie au public canadien qui, dans certains cas, s'est vu interdire l'accès à ses propres sources de nouvelles.

Enfin, puisque j'ai passé des années à étudier les mécanismes de protection des élections des États-Unis et l'élaboration par le Canada, en parallèle, du Mécanisme de réponse rapide et du Groupe de travail sur les menaces en matière de sécurité et de renseignements pour les élections, je tiens à reconnaître, pour conclure, l'approche judicieuse adoptée par les défenseurs des élections au Canada. Même lorsque vous avez décelé une activité manifestement liée à un État, reconnaître que cette activité a lieu peut souvent avoir des répercussions plus importantes sur la confiance du public que l'activité elle-même.

Je suis convaincu que l'approche du Canada en matière de divulgation publique, en 2025, se compare favorablement à l'approche employée aux États-Unis en 2024. L'Union européenne aurait avantage à s'inspirer de l'exemple du Canada dans ses récents efforts de protection de l'intégrité électorale dans le cadre du bouclier européen de la démocratie.

Je vous remercie encore une fois de l'occasion de témoigner. C'est avec plaisir que je répondrai à vos questions.

• (1115)

**Le président:** Nous passons à M. Bridgman, s'il vous plaît. Vous avez cinq minutes.

**Aengus Bridgman (directeur, Observatoire de l'écosystème médiatique):** Je remercie le Comité de m'avoir invité.

Je témoigne aujourd'hui au nom de l'Observatoire de l'écosystème médiatique et du Réseau canadien de recherche sur les médias numériques, deux organismes qui surveillent l'environnement de l'information au Canada en tâchant de comprendre les grandes tendances et la manipulation de l'information. Compte tenu de mon expertise, mes remarques porteront sur l'environnement de l'information dans son ensemble, et non sur le registre des agents étrangers en particulier.

Je compte aborder deux sujets aujourd'hui. Je vais parler d'abord des élections de 2025 et de la portée et de l'ampleur de l'ingérence étrangère selon l'idée que s'en fait le public. Je vais aussi apporter quelques éléments de contexte. Je voudrais ensuite parler des vulnérabilités de l'environnement d'information canadien — M. Brooking vient d'en relever quelques-unes —, qui témoignent de la nécessité à l'heure actuelle de continuer à investir et à se concentrer sur la protection de l'environnement d'information contre l'ingérence étrangère, et de manière plus générale, contre la manipulation de l'information.

Pendant les élections de 2025, l'ingérence étrangère était un sujet prioritaire pour les Canadiens. Nous étions alors au lendemain de la commission sur l'ingérence étrangère. Plus de la moitié des Canadiens étaient particulièrement préoccupés par les tentatives d'ingérence étrangère perpétrées, certes, par la Chine, l'Inde et la Russie, mais au premier chef par les États-Unis. Les préoccupations étaient réelles.

Nous avons compilé et catalogué différents cas d'ingérence étrangère et de manipulation d'information survenus pendant la campagne. Dans l'ensemble, ces cas ont eu une incidence mineure sur les élections. Les quelques tentatives qui ont été effectuées étaient timides, sporadiques et superficielles. Elles se sont avérées pour la plupart inefficaces. Il y a toutefois une mise en garde importante dont je vais vous faire part dans quelques minutes.

En règle générale, le contenu politique américain véhiculé par les influenceurs, les représentants du gouvernement et la structure de l'environnement d'information a eu une incidence accrue dans le discours politique canadien pendant les élections. Ce contenu affluait bel et bien des États-Unis, et les Canadiens sont en mesure de nommer le phénomène, qu'ils trouvent par ailleurs préoccupant.

Cela dit, un certain nombre d'améliorations ont été apportées par le gouvernement au cours des dernières élections, notamment le Groupe de travail sur les menaces en matière de sécurité et de renseignements visant les élections, la diffusion régulière de messages aux Canadiens, le travail du réseau de recherche ainsi que la surveillance et les mises à jour continues auprès de la population canadienne. Ce sont là les vraies forces de la réponse canadienne, qui ont contribué à freiner les activités limitées d'ingérence étrangère. Dans l'état actuel des choses, même si nous pouvons dire que l'ingérence étrangère n'a pas eu d'effet déterminant sur les résultats des élections des dernières années, il existe des vulnérabilités structurelles évidentes.

La gouvernance défaillante des plateformes connaît une réelle crise. L'accès aux données est très limité, et les mécanismes d'application de la loi sont faibles et incohérents. La transparence des plateformes est quasi nulle. Elles ne collaborent plus vraiment avec la société civile et les gouvernements. Le problème est énorme. Les vulnérabilités que nous avons au pays amplifient, bien sûr, les risques d'ingérence étrangère: les chambres d'écho partisans, les influenceurs en ligne qui répandent énormément de désinformation dans l'environnement d'information sans rendre de comptes et les tactiques de manipulation numériques de plus en plus accessibles et de moins en moins coûteuses. Ces vulnérabilités sont toutes des corollaires de l'accélération technologique.

Nous pouvons aussi discuter de l'IA et de la capacité de se procurer des robots à faible coût et d'ouvrir des comptes factices sur les plateformes de médias sociaux. Enfin, les lacunes des plateformes sur le plan de la transparence, de la détection et du signalement méritent également qu'on s'y attarde.

Ces faiblesses avec lesquelles il faut composer rendent incroyablement compliqué le travail dans cet espace. Elles créent un environnement dans lequel les tentatives d'ingérence, aussi petites soient-elles, peuvent avoir des effets secondaires qui modifient rapidement le discours et qui peuvent avoir des répercussions énormes sur les résultats d'élections.

Aujourd'hui, je vais formuler une seule recommandation parmi les nombreuses que je pourrais formuler. À l'heure actuelle, la transparence des données est tellement faible au Canada que même

un organisme comme le nôtre, qui détient les meilleures données et la plus grande capacité de surveillance de l'ingérence étrangère... Je vous dis que notre accès aux données est insuffisant. Quelque chose aurait pu arriver lors des dernières élections que nous n'aurions pas pu détecter. Une grande plateforme aux États-Unis aurait pu prendre une décision. Des pays comme la Russie ou la Chine auraient pu mener une campagne complètement différente de toutes celles qu'ils ont menées auparavant. J'exhorte le Comité à étudier sérieusement les exigences de transparence.

Je vais m'arrêter ici.

**Le président:** Merci à tous les témoins d'avoir respecté la limite de temps de cinq minutes.

Nous passons à la période de questions. Nous commençons avec M. Cooper, pour le Parti conservateur. Monsieur Cooper, vous avez la parole pour six minutes.

• (1120)

**Michael Cooper (St. Albert—Sturgeon River, PCC):** Merci, monsieur le président.

Merci aux témoins.

Je vais adresser à M. Burton mes questions sur les délais interminables de la mise en œuvre du Registre pour la transparence en matière d'influence étrangère.

Comme vous l'avez rappelé, monsieur Burton, les libéraux avaient promis que le Registre pour la transparence en matière d'influence étrangère serait fonctionnel un an après la sanction royale du projet de loi C-70. En juin dernier, un an s'était écoulé depuis cette promesse, et le registre n'était toujours pas en place. Le ministre a dit qu'il le serait en septembre, et rien ne s'est passé. Il a ensuite parlé de décembre, mais nous sommes presque en décembre et aucun commissaire n'a été nommé. Nous n'avons pas de registre.

Je précise également qu'au titre de la loi, les leaders des partis reconnus à la Chambre et au Sénat doivent être consultés au sujet du commissaire, et que la nomination doit être ratifiée à la Chambre des communes et au Sénat. Plusieurs processus n'ont pas été suivis.

Par conséquent, nous ne savons pas à quel moment le registre sera mis sur les rails. Est-ce exact?

**Charles Burton:** Oui. Le ministre a dit que le registre serait établi d'ici la fin de l'année lors de son témoignage le plus récent devant un comité parlementaire. Les fonctionnaires de Sécurité publique nous ont dit quant à eux que le registre serait mis en place au printemps prochain. On laisse entendre que le processus de nomination du commissaire est long en raison entre autres de la cote de sécurité Très secret. Lorsque le gouvernement a voulu nommer un tsar du fentanyl, il a été capable, il me semble, de prendre un décret et de faire entrer la personne en fonction très rapidement. Je ne sais vraiment pas pourquoi les délais pour nommer un commissaire sont si longs.

Le commissaire est l'élément clé. Un commissaire fort pourra interpréter la loi — il pourra répondre aux préoccupations comme celle qui a été soulevée par le sénateur Woo sur la clarté de la définition de « en association avec ».

Qu'en est-il des titulaires de postes reposant sur la confiance du public, que ce soit dans la fonction publique ou au Parlement, qui se rallient à un programme favorable à la Chine, car ils anticipent les avantages que cela pourrait apporter au régime chinois? Qu'en est-il de l'influence secondaire? Autrement dit, qu'en est-il des entreprises canadiennes qui brassent de grosses affaires avec les réseaux d'affaires communistes chinois et qui parrainent ensuite des établissements de recherche?

Étant donné toutes les questions en suspens, il faudra un commissaire solide, sur place, et pleinement qualifié pour tirer les choses au clair. J'ai l'impression que la Sécurité publique essaie en ce moment de prendre des règlements et d'imposer des interprétations qui vont, selon moi, atrophier l'indépendance dont le commissaire aura besoin pour rendre le registre efficace et y ajouter des noms.

Cela étant dit, en parlant avec John Garnaut, conseiller du premier ministre de l'Australie à l'époque où la loi contre l'ingérence a été adoptée dans ce pays, la simple existence d'un registre semble refroidir les ardeurs des politiciens qui pourraient être encouragés à s'impliquer dans des situations qui les rendent redevables envers la Chine ou envers un autre pouvoir étranger. Il nous faut donc ce registre.

Nous avons eu des élections après que les délibérations d'un comité de la sécurité ont révélé que plusieurs députés et un nombre un peu plus élevé de membres du personnel politique semblaient être sous l'influence d'un pouvoir étranger. Je trouve scandaleux que des élections aient eu lieu et que nous ne disposions pas des capacités appropriées pour aller au fond des choses. Il était impossible de s'assurer que les Canadiens étaient au courant que certains individus avaient peut-être été soumis à une influence et que ces individus avaient été séduits par la possibilité de recevoir des avantages d'un pouvoir étranger ou qu'ils avaient été la cible d'opérations sophistiquées menées par des entités chinoises.

**Michael Cooper:** La première échéance était en juin. Ils ont ensuite visé septembre, puis décembre. Vous nous dites à présent que selon les responsables à Sécurité publique, l'échéance a été reportée au printemps, mais rien n'est moins sûr.

Les libéraux se sont longtemps opposés à la mise en place d'un registre en matière d'influence étrangère. Ils ont fait campagne contre ce projet. Ils ont amplifié la désinformation de Pékin contre Kenny Chiu après la présentation par M. Chiu d'un projet de loi d'initiative parlementaire sur l'établissement d'un registre.

Je constate qu'après toutes ces années à s'opposer au registre, le gouvernement a adopté récemment une tactique consistant à faire de l'obstruction en multipliant les délais. Qu'en pensez-vous?

• (1125)

**Charles Burton:** Les cercles décisionnels au gouvernement se préoccupent probablement de certains Canadiens influents, peut-être d'anciens hauts fonctionnaires, qui pourraient devoir s'inscrire au registre en raison de leurs relations continues avec l'État chinois. J'ai ma petite idée à propos des personnes qui pourraient tomber dans cette catégorie, mais tant que le registre n'est pas en place, il est impossible d'émettre des certitudes. Ce sont des soupçons, mais nous avons vraiment besoin d'un registre pour entièrement lever le voile.

Gardons en tête que rien ne vous empêcherait, vous ou le grand nombre de Canadiens influents qui ont dit que le Canada devait libérer Meng Wanzhou, de publier une déclaration dans les journaux

à ce sujet. Nous avons découvert que Jean Charest avait reçu des honoraires de la société Huawei lorsqu'il était mêlé à ce dossier. Ce sont des informations que j'aurais aimé connaître à l'époque.

**Le président:** Merci beaucoup, monsieur Cooper.

Je cède la parole à M. Louis.

**Tim Louis (Kitchener—Conestoga, Lib.):** Merci à tous les témoins.

Visiblement, certains États étrangers cherchent activement à influencer les Canadiens et à perturber les élections au pays, notamment au moyen des nouvelles technologies telles que l'IA générative et les hypertrucages.

Pendant les élections de 2025, pour la première fois, des Canadiens ont assisté chaque semaine à des séances d'information techniques données par des responsables de la sécurité qui répondaient de façon transparente aux préoccupations courantes sur l'ingérence étrangère. Le gouvernement a également renforcé le cadre juridique en adoptant la Loi sur la lutte contre l'ingérence étrangère. Le Groupe de travail sur les menaces en matière de sécurité et de renseignements visant les élections a élargi les mesures de préparation. Il réalise des exercices basés sur des scénarios, collabore directement avec les parties et exerce une surveillance plus étroite. Nous avons entendu aujourd'hui que les menaces évoluent rapidement.

Je vous remercie du temps que vous consacrez pour nous aider à étudier ce que nous pouvons faire pour assurer la sécurité des élections au pays.

Selon certains témoignages lors des réunions précédentes et selon une étude, nous pourrions étiqueter le contenu à teneur politique généré par l'IA, interdire l'usurpation d'identité par hypertrucage pendant les campagnes, empêcher le financement étranger par l'entremise de tiers et éliminer les échappatoires qui permettent de faire des dons sans laisser de traces. J'ai hâte que vous nous disiez ce qui fonctionne et ce qui peut être maintenu et que vous nous fassiez part des lacunes à corriger, en vous basant sur votre expérience et vos recherches.

Je vais commencer avec M. Shull, du Centre for International Governance Innovation.

J'admire votre minutie. La synthèse que vous avez faite était excellente. Il nous faut une large portée, un commissaire indépendant et des outils de conformité efficaces assortis de pénalités et de conséquences.

Je vais peut-être commencer avec certains points que vous avez soulevés sur la mise en œuvre. Vous avez parlé de la nécessité d'accroître l'échange d'informations entre les organisations. Pourriez-vous donner quelques exemples de ce qui fonctionne et quelques exemples de mécanismes inadéquats d'échange d'informations qu'il faudrait améliorer?

**Aaron Shull:** Merci de la question. L'échange d'informations dans l'environnement de sécurité nationale est toujours un peu délicat en partie pour des raisons historiques et parce que les règles du jeu ont changé. Auparavant, les espions se mesuraient aux espions, tandis qu'aujourd'hui, des Canadiens ordinaires sont dans la ligne de mire d'acteurs étatiques malveillants. Ce phénomène est nouveau. Pour les entreprises, surtout dans le domaine du cyberespionnage et du vol de propriété intellectuelle facilité par l'informatique, c'est aussi relativement nouveau. Nous vivons à une époque où les instruments des échanges commerciaux évoluent, mais pas à un rythme assez rapide.

Quant à votre étude sur les moyens à prendre, le point que je voulais soulever devant le Comité... Je comprends le point soulevé par mon collègue au sujet du capitalisme de surveillance et du modèle d'affaires des grandes plateformes. Si nous pouvions régler cette question, nous l'aurions fait. Ce que vous pouvez faire concrètement, c'est faire pression pour que le registre soit établi. Mon principal conseil serait de doter ce registre de ressources suffisantes ainsi que de solides capacités d'enquête.

Pour répondre à la question sur l'échange d'informations, il faut s'assurer que les informations circulent entre les organismes et le bureau du commissaire. Après tous les efforts déployés pour faire adopter le projet de loi C-70 et pour réaliser des études fouillées sur la question, le pire qui pourrait arriver, c'est que le premier procès tombe à l'eau. Ce serait un mauvais message à envoyer aux acteurs étatiques hostiles.

Je recommande de faire pression et d'établir le registre. On ne peut pas donner un gâteau d'anniversaire à quelqu'un trois jours après son anniversaire. Mettons ce registre en place et allouons-lui les ressources nécessaires.

**Tim Louis:** Vous avez mentionné le registre en ligne. Vous avez parlé de l'équilibre à conserver — protéger les droits et éviter la stigmatisation tout en assurant la protection des Canadiens. Vous avez dit qu'il fallait indiquer très clairement qui devait s'inscrire au registre et comment s'y inscrire ainsi que fournir des exemples.

Y a-t-il des modèles ailleurs dans le monde dont nous pourrions nous inspirer? Avez-vous des suggestions?

• (1130)

**Aaron Shull:** Les modèles ayant la plus grande force d'attraction sont ceux des États-Unis — ils le font depuis les années 1930 —, de l'Australie et du Royaume-Uni.

En somme, il faut indiquer explicitement que ce ne sont pas des collectivités ou des individus qui sont visés. Les personnes à débouter sont celles qui sont associées à un commettant étranger dans le but de conduire des activités au Canada. Le registre est neutre par rapport aux pays concernés. Il faut dissiper toute ambiguïté sur ce point.

Pour revenir à ce que j'ai dit à propos du portail et de l'inscription en ligne, il faut que le processus soit pratique, facile et convivial parce que ce que nous voulons faire... Prenons Al Capone. Ils n'ont pas épinglé Al Capone pour meurtre, mais pour évasion fiscale. L'objectif est de trouver qui fait ce genre de choses et de le pincer au motif qu'il ne s'est pas inscrit au registre. Il faut faciliter le processus pour éliminer toutes les excuses possibles, telles qu'une défaillance du site Web.

Je vous recommande de simplifier à l'extrême le processus pour être en mesure de trouver les non-inscrits et leur imposer le plus ra-

pidement possible une pénalité administrative pécuniaire, un avis de non-conformité, et si les individus ne coopèrent pas, une sanction pénale.

**Tim Louis:** Je vous remercie.

Vous avez également mentionné que cette mesure doit être revue périodiquement. Comme nous le disent tous nos témoins, cet écosystème évolue rapidement. Comment pouvons-nous procéder? Est-ce au moyen de règlements? Est-ce au moyen d'un décret? Comment pouvons-nous nous adapter et apporter des changements? Quelles sont vos suggestions dans le contexte d'un système qui, comme vous l'avez dit, évolue si rapidement?

**Aaron Shull:** Il y a trois choses.

Premièrement, une excellente façon de procéder est d'avoir recours à un commissaire réfléchi. Le commissaire à la protection de la vie privée du Canada est un bon exemple. Lorsqu'il publie un bulletin sur l'interprétation de la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques, les gens y prêtent attention. Ces bulletins sont efficaces. Nous devrions avoir un commissaire réfléchi qui peut fournir une interprétation précise de certaines zones grises.

La deuxième façon est de se tourner vers la réglementation. Il faut s'assurer de disposer des pouvoirs de réglementation nécessaires. Troisièmement, il ne faut pas avoir peur de revoir la loi. Nous avons tendance à traiter les lois comme des pierres tombales, et, ce faisant, nous n'allons jamais les modifier. Le fait est que le monde évolue rapidement. Il ne faut donc pas avoir peur de revoir la loi si cela s'impose.

De toutes les lois qui sont en vigueur et qui ont été adoptées récemment, c'est celle-là qui intéresse tous les partis. Elle concerne l'intégrité démocratique et l'avenir du pays et de la situation au Canada.

**Le président:** Avant de donner la parole à Mme Normandin, je tiens à souligner que les questions seront posées en français. Tous les témoins devraient porter leur oreillette ou avoir sélectionné le canal anglais dans Zoom pour s'assurer d'entendre l'interprétation en anglais, s'ils en ont besoin.

[Français]

Madame Normandin, vous avez la parole pour six minutes.

**Christine Normandin (Saint-Jean, BQ):** Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie l'ensemble des témoins d'être des nôtres. Nous leur en sommes reconnaissants.

Monsieur Bridgman, ça me fait plaisir de vous revoir. Nous nous étions croisés lors de l'Assemblée parlementaire de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord, il y a un an.

Vous avez parlé du fait que les États-Unis sont un acteur important en matière d'ingérence étrangère; on a tendance à l'oublier. Ma question est peut-être une question philosophique, mais j'aimerais connaître votre opinion sur la nuance entre l'ingérence étrangère et la politique étrangère. Vous avez parlé de l'importance d'avoir accès aux données et de la transparence, entre autres. La distinction entre la politique étrangère et l'ingérence étrangère est-elle faite sur la base du contenant, c'est-à-dire les médias utilisés pour envoyer l'information ou la source d'information?

J'aimerais que vous me donniez une réponse générale.



**Aengus Bridgman:** Il s'agit d'une très bonne question.

Selon moi, la différence, c'est si c'est fait en secret ou non, si c'est visible ou pas ou si les Canadiens savent ce qui se passe ou non.

Finalement, on a une idée générale pour ce qui est des plateformes et de l'influence qui vient des États-Unis. Mon équipe et moi travaillons très fort, chaque jour, pour découvrir les dynamiques et les processus. Cependant, au bout du compte, nous sommes très limités par l'accès que les plateformes nous donnent. Cela dit, nous pouvons en avoir une idée. Je vais donner un très bon exemple: en ce qui a trait aux plateformes, il y a eu deux grands changements au cours des deux dernières années.

Le premier est le retrait des médias traditionnels des plateformes Meta, Instagram et Facebook. On n'y retrouve plus de nouvelles. Il s'agit d'une décision importante qui a eu d'énormes conséquences sur notre démocratie, sur la façon dont les Canadiens consomment l'information en ligne. Toutefois, on ne sait pas, sauf avec des recherches très poussées, de quel média il s'agit, qui est inclus et qui est exclu. Ça change tout le temps. Plusieurs petits groupes de nouvelles ou petits organismes de nouvelles offrent de l'information sur ces plateformes. C'est caché, ce n'est pas transparent.

Le deuxième, c'est le changement du réseau social X. Un rapport que nous avons publié cette année montrait que les voix conservatrices sur cette plateforme avaient augmenté d'environ 50 %. Cette dynamique est unique à cette plateforme. Il est vrai que c'est un peu à cause du changement de comportement des Canadiens, mais c'est aussi à cause d'un changement d'algorithme sur cette plateforme. Cela n'a pas eu lieu juste au Canada, mais aussi en Allemagne et aux États-Unis. Ce sont des changements pour lesquels il n'y a pas de transparence. Cela donne aux États-Unis des outils pour transformer notre système. Par contre, il n'y a aucun contrôle et aucune gouvernance. C'est l'exception, mais il s'agit d'une industrie qui n'est pas réglementée, et nous en vivons les conséquences en ce moment.

• (1135)

**Christine Normandin:** Merci beaucoup, monsieur Bridgman.

Monsieur Brooking, vous avez parlé du fait que le Canada a été une forme de banc d'essai en ce qui a trait à l'intelligence artificielle, notamment dans la campagne de 2025. Pourquoi le Canada est-il particulièrement vulnérable comparativement à d'autres pays? Est-ce parce qu'il y a des failles en matière de surveillance? Est-ce parce qu'il est une puissance moyenne, ce qui fait qu'il est moins surveillé par les pays d'optique commune? Qu'est-ce qui fait que le Canada est plus vulnérable?

[Traduction]

**Emerson T. Brooking:** Pour reprendre en grande partie la réponse de M. Bridgman, je dirais que c'est en raison de l'interrelation entre les environnements d'information des États-Unis et du Canada. Bon nombre des réseaux d'influence fortement axés sur l'intelligence artificielle qui ciblent le Canada ciblent également des citoyens américains. En somme, nous partageons un espace d'information commun. Les dernières élections ont eu lieu au Canada; elles touchaient, à bien des égards, des points de tension en matière de politique étrangère entre les États-Unis et le Canada, et il y avait des partisans politiques aux États-Unis qui s'intéressaient beaucoup à ce qui se passait. Ce sont ces facteurs qui, selon moi, ont surtout contribué à en faire une sorte de banc d'essai.

Nous avons examiné la constellation des efforts d'ingérence étrangère déployés au cours de la dernière année et, comme je l'ai dit, il n'y avait pas beaucoup d'exemples de campagnes ciblant le Canada qui étaient organisées de façon manifeste à partir de Moscou ou de Pékin. Cela dit, il existe des exemples très clairs de discours préjudiciables et très répandus — faux et portant atteinte à l'intégrité des élections canadiennes — qui ont été diffusés sur ces plateformes et qui ont ensuite probablement été diffusés de façon opportuniste par des acteurs étrangers.

[Français]

**Christine Normandin:** Rapidement, quelles étaient les principales sources d'ingérence et de tentatives d'utilisation de l'intelligence artificielle pendant la dernière campagne? D'où cela venait-il? Peut-être que vous en avez déjà parlé, mais que j'ai mal saisi.

[Traduction]

**Emerson T. Brooking:** Il est difficile d'établir un lien entre l'utilisation de l'intelligence artificielle et une campagne précise. Je dirais que nous avons d'abord observé ce lien dans le contexte de la fraude financière. Nous avons remarqué la diffusion de vidéos hypertruquées montrant le premier ministre Carney et d'autres candidats en train de faire la promotion de certains sites Web ou de produits, qui menaient ensuite les gens vers des arnaques.

Même si l'intention de ces vidéos était peut-être de commettre une fraude financière, elles étaient aussi très politisées et reprises, et pas seulement au Canada.

**Le président:** Merci beaucoup.

Nous allons passer à M. Calkins, pour cinq minutes.

**Blaine Calkins (Ponoka—Didsbury, PCC):** Ma première question s'adresse à M. Burton.

En octobre 2024, Brookfield Asset Management a négocié un prêt de 256 millions de dollars avec la Banque de Chine alors que le premier ministre actuel était président de cette entreprise.

Nous savons que la Chine cultive des liens d'affaires avec de grands décideurs et des chefs d'entreprise. Dans ce contexte, diriez-vous qu'il s'agit là d'un exemple classique d'emprise sur les élites?

**Charles Burton:** Cela m'inquiète et me fait penser à la nomination de Dominic Barton au poste d'ambassadeur en Chine. Que se passerait-il si M. Carney estimait que son poste de premier ministre n'était qu'un emploi de transition et qu'il reprenait ses activités dans le monde des affaires à la fin de son mandat? Les Chinois tiendront naturellement compte du genre de politiques qu'il a adoptées à l'égard de la Chine lorsqu'il était premier ministre.

Je ne dis pas que M. Carney se prépare consciemment à faire cela, mais le résultat est le même. On s'inquiète de questions comme celle-ci et de ses liens antérieurs avec le régime chinois. Ses politiques actuelles, qui mettent l'accent sur la promotion de la prospérité canadienne en cherchant à accroître les exportations canadiennes sur le marché chinois, signifient que nous ne mettons pas en œuvre le registre, que nous ne nous attaquons pas à l'espionnage chinois au Canada et que nous ne prenons pas de mesures efficaces contre les agents du régime chinois qui sont impliqués dans des activités d'intimidation et de harcèlement dans notre pays. Les Chinois le remarquent.

Lorsque le gouvernement chinois voit que le registre n'est pas mis en œuvre, je pense qu'il s'en réjouit et trouve que cela ressemble à ce qui s'est passé avec la résolution sur les Ouïghours: le premier ministre et l'ensemble du Cabinet ne l'ont pas appuyée. Il se dit que nous n'avons pas vraiment l'intention de mettre en œuvre ce registre; nous ne le ferons pas, et il continuera de mener ses activités d'influence au Canada sans entrave.

Nous devons aussi examiner ce qui se passe aux États-Unis, où l'on doute de plus en plus de l'intégrité du Canada en tant que pays à l'abri de toute infiltration de la Chine ou d'autres États. Nous pourrions nous heurter à des problèmes: allons-nous continuer à jouer notre rôle au sein du Groupe des cinq? Dans quelle mesure les États-Unis estiment-ils pouvoir nous communiquer des renseignements sans qu'ils soient divulgués à la République populaire de Chine? Ce dont vous parlez a d'importantes répercussions. C'est une question très complexe.

● (1140)

**Blaine Calkins:** Je comprends. À l'heure actuelle, le Canada se trouve dans une position très délicate.

Monsieur Burton, dans votre témoignage, vous avez laissé entendre que l'empressement avec lequel le ministre de la Sécurité publique et le gouvernement s'y sont pris pour adopter le projet de loi C-70 semble se dissiper. Du temps s'est écoulé depuis et on n'a pas nommé de commissaire. Vous avez laissé entendre qu'il semble y avoir un certain assouplissement dans la mise en œuvre et l'approche que le gouvernement va adopter, si jamais il finit par nommer un commissaire.

Pensez-vous que c'est à cause des pressions exercées par Pékin? Les Taïwanais nous ont avertis que c'est exactement ainsi que la République populaire de Chine mène ses activités. Pensez-vous que ce registre est menacé par une campagne d'influence plus vaste de la Chine?

**Charles Burton:** Est-ce une campagne active ou passive? C'est une autre question. Je suis toutefois d'accord avec les récentes déclarations du chef de la délégation taïwanaise ici au Canada, de Michael Kovrig et d'autres intervenants, selon lesquelles nous n'arrivons pas, de toute évidence, à réagir aux intentions de la Chine au Canada.

C'est un processus continu. Autrement dit, l'infiltration s'accroît au fil du temps. La Chine devient de plus en plus agressive. On s'inquiète de l'infiltration chinoise dans les infrastructures canadiennes. L'article qui a fait la une du *National Post* aujourd'hui portait sur la possibilité que la Chine sabote notre approvisionnement en eau en travaillant avec les stations de filtration d'eau.

Il n'y a pas que l'eau. Elle vise aussi les véhicules électriques. Toutes sortes de domaines donnent à penser qu'un futur conflit avec la Chine ne se traduira pas par des bâtiments qui exploseront dans des pays lointains. La situation sera plutôt la suivante: les guichets automatiques ne fonctionneront plus; il n'y aura plus d'électricité. La cyberinfiltration chinoise dans notre système — ce qui semble être une affaire en cours — aura de réelles répercussions sur les citoyens canadiens.

**Blaine Calkins:** Je vous remercie de ces réponses, monsieur Burton.

**Le président:** Merci beaucoup, monsieur Calkins.

[Français]

Madame Brière, vous avez la parole pour cinq minutes.

**L'hon. Élisabeth Brière (Sherbrooke, Lib.):** Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie tous les témoins d'être des nôtres.

Monsieur Bridgman, pendant l'élection de 2025, les influenceurs politiques ont représenté près de la moitié de tout le contenu politique qui a été publié. Au-delà du volume du contenu, ces influenceurs politiques captaient aussi l'attention. Certains d'entre vous ont mentionné dans leurs remarques préliminaires que les Canadiens étaient non seulement inquiets et sceptiques, mais aussi vulnérables. Vous avez aussi mentionné qu'il y avait des vulnérabilités structurelles dans le système canadien et un échec sur le plan de la gouvernance. Sachant que les plateformes de ces influenceurs ne sont pas réglementées, j'aimerais savoir ce que nous pourrions faire, de façon formelle, pour les encadrer et nous protéger.

● (1145)

**Aengus Bridgman:** Il s'agit d'une superbe question.

Je vais commencer ma réponse en disant que les influenceurs sont là pour de bon. En ce moment, c'est comme ça que les jeunes s'intéressent au contenu politique, et ça va continuer. Il est vrai que, en 2025, notre équipe de recherche a observé un changement de mentalité. Plus de la moitié du contenu et de l'engagement politique se faisait ainsi. C'est une dynamique qui est observée partout dans le monde, pas uniquement au Canada. Il y a eu un changement dans la façon dont on consomme l'information. Ce n'est pas nécessairement une mauvaise chose, mais il faut faire preuve de prudence.

Il est certain que, pendant une élection, il y a beaucoup de règles entourant ce qu'on peut dire ou promouvoir pendant une campagne et les limites de dépenses. Les influenceurs sont comme une nouvelle entité. Ils sont différents des médias traditionnels et des organismes, mais ils ont un impact beaucoup plus profond sur les opinions et les comportements des Canadiens. Il faut donc réfléchir à la façon dont on va traiter ça dans la loi. Comment va-t-on traiter ce nouveau groupe, qui a beaucoup plus d'influence que tous les autres groupes, mais qui n'est pas réglementé de la même façon?

Voici une idée. Lauren Southern est venue témoigner en comité il y a un an. Elle est une grande influenceuse d'origine canadienne, mais elle demeure maintenant aux États-Unis. Elle était impliquée dans le scandale entourant Tenet Media; quelque 10 millions de dollars provenant originalement de la Russie avaient soutenu un groupe d'influenceurs au Canada et aux États-Unis. Lors de son témoignage, elle a dit qu'elle n'était qu'un petit organisme de médias avec peu d'argent. Dans ses remarques, elle a dit que c'était sa position. D'accord, mais, si elle est une vraie organisation, si elle est une compagnie et si elle paie de l'impôt à l'Agence du revenu du Canada, alors elle n'est pas juste une influenceuse. Il faut arrêter de penser à un influenceur comme étant une seule personne. En fait, les influenceurs ont des éditeurs, des chercheurs et toute une infrastructure. Il est vrai que, au Canada, il y a moins d'argent dans tout ça et qu'il y a moins de gens comme ça. Cependant, aux États-Unis, un influenceur, c'est un média. Quand on parle de Joe Rogan, on ne parle pas seulement de M. Rogan, mais aussi de toute son équipe et de toute l'infrastructure qui se trouve derrière. En fait, son équipe et lui ont plus d'impact sur la politique américaine que tout le reste des médias et tous les autres acteurs traditionnels.

Personnellement, je pense que ça vaut vraiment la peine de réfléchir et d'agir pour formaliser ou circonscrire le rôle des influenceurs dans l'écosystème. Je pense qu'un bon début serait de le faire par l'entremise de la Loi électorale du Canada.

**L'hon. Élisabeth Brière:** Je vous remercie beaucoup de vos commentaires.

Monsieur Brooking, aimeriez-vous ajouter quelque chose?

[Traduction]

**Emerson T. Brooking:** J'aimerais revenir sur ces excellents points. Je dirais d'abord qu'en raison de l'évolution de la situation et de l'incidence des influenceurs, il faut également réexaminer l'utilité d'une interdiction de la publicité politique officielle ou des manœuvres électorales, simplement parce que ce genre de règles, de nos jours, ne s'appliquent pas de façon uniforme aux acteurs les plus importants dans ce domaine.

Enfin, j'ajouterais qu'une autre façon de s'attaquer à ce problème est d'avoir recours au registre pour la transparence en matière d'influence étrangère. Je sais qu'il s'agit principalement d'un outil pour contrôler ou connaître les activités de lobbying officielles auprès d'un État, mais il pourrait également être appliqué dans certaines situations où des influenceurs promeuvent de façon manifeste le programme d'un État étranger.

• (1150)

**Le président:** Merci.

Nous allons passer à Mme Normandin. Je vais utiliser mon pouvoir discrétionnaire puisque nous regroupons deux éléments.

[Français]

Vous avez la parole pour cinq minutes.

**Christine Normandin:** Merci beaucoup, monsieur le président.

Monsieur Burton, vous avez beaucoup parlé du registre des acteurs étrangers, mais j'aimerais que vous nous parliez de quelque chose qui est peut-être un angle mort. Je sais que c'est un sujet que vous avez déjà couvert. Je parle de l'acquisition d'entreprises par des acteurs étrangers. On sait qu'il n'existe pas vraiment d'entreprises privées en Chine; tout est lié à l'État.

J'aimerais que vous nous parliez des risques qu'on court à ne pas mieux encadrer l'acquisition d'entreprises canadiennes par des acteurs chinois. Il est aussi question de faire entrer la technologie chinoise sur le territoire. On peut penser aux véhicules électriques qui, maintenant, sont carrément des outils d'espionnage, dépendamment de leur utilisation. On a vu que la Gendarmerie royale du Canada a fait l'acquisition de drones fabriqués en Chine. Est-ce un angle mort qu'on devrait couvrir?

[Traduction]

**Charles Burton:** C'est une excellente question. Vous avez raison. J'ai écrit des articles à ce sujet.

Depuis 2009, j'ai publié plus de 200 articles dans la presse nationale canadienne. Je ne sais pas dans quelle mesure ils ont eu une influence sur la politique du gouvernement canadien, mais je continue d'essayer.

Il faut comprendre que toute entreprise chinoise fait partie d'un complexe coordonné dirigé par le Parti communiste chinois. Comme l'a dit le président chinois, Xi Jinping, le parti est maître de tout. Tout investissement implique aussi le parti, l'armée, les agences de sécurité et le gouvernement. Ils coordonnent tous leurs efforts. C'est la raison pour laquelle la technologie de Huawei se vend à si bas prix. On suppose qu'ils tiennent compte des possibilités de collecte de renseignements et de données lorsqu'ils les vendent.

Il se passe beaucoup de choses avec l'Internet des objets. Les États-Unis sont préoccupés par les routeurs TP-Link, qui coûtent beaucoup moins cher. Lorsque j'ai entendu parler de ces préoccupations, j'ai détruit mon routeur avec un marteau, et celui que j'ai dû acheter pour le remplacer coûtait quatre fois plus cher que mon excellent routeur TP-Link.

Il y a des préoccupations à ce sujet, dans tous les investissements. Y a-t-il autre chose? Lorsque la Chine souhaite acheter une mine d'or déficitaire dans le Nord, on réalise que c'est parce que cette dernière se trouve assez près d'une installation du NORAD et qu'elle offre une sortie vers le passage du Nord-Ouest. La mine perdait de l'argent, alors pourquoi la Chine la voulait-elle? Tous ces types d'investissements sont délicats.

Le problème est de savoir comment déterminer si une entreprise mène bel et bien ses activités sous l'influence d'une puissance étrangère hostile ou est simplement dirigée par des personnes d'origine chinoise qui veulent faire un bon investissement. Je pense que nous devons examiner attentivement cette question. Il va sans dire que nous ne voulons pas faire de discrimination contre des Canadiens en raison de leur origine ethnique. Cela dit, il s'agit d'un dossier sérieux que nous ne maîtrisons manifestement pas bien. Nous devons consacrer beaucoup plus de ressources à la protection des intérêts nationaux canadiens.

C'est vraiment comme une partie de go. Les Chinois sont en train de déposer des pièces un peu partout, et ils finiront par nous encercler. Ce n'est qu'une question de temps. Le processus suit son cours parce que nous ne nous rendons pas vraiment compte de toute la planification qu'ils assurent.

[Français]

**Christine Normandin:** Merci beaucoup.

Monsieur Shull, j'aimerais que vous nous parliez de la position du Canada. Le registre n'est toujours pas efficace, mais le Royaume-Uni, l'Australie et les États-Unis en ont un. Le Canada est visiblement à la traîne en ce qui a trait au registre des acteurs étrangers. De quelle façon cela positionne-t-il le Canada, considérant qu'il fait partie du Groupe des cinq?

**Aaron Shull:** Merci de votre question.

[Traduction]

Cela ne nous met pas dans une très bonne posture.

Je ne sais pas. Je n'ai pas d'habilitation de sécurité. Je ne suis qu'une personne parmi d'autres, alors je n'en ai aucune idée. Je ne pourrais toutefois imaginer que cette situation nous soit utile.

L'autre chose que nous n'avons pas, c'est une stratégie de sécurité nationale. Dans votre dernière question, vous parliez du comportement stratégique des États. Au risque d'énoncer une évidence, je pense qu'une stratégie s'impose. Pour pouvoir réagir, il nous faut un cadre stratégique. Notre dernière stratégie en matière de sécurité nationale a été élaborée en 2004 et n'a pas été mise à jour depuis. Si nous parlons de lacunes et d'éléments sur lesquels nous pourrions vouloir nous pencher, je commencerais par un cadre stratégique, qui rassemble tous ces éléments.

J'ai du mal à voir des différences entre la sécurité nationale traditionnelle, l'espionnage économique, la gouvernance des données, l'espionnage et le cyberspace. Tout cela fait désormais partie d'un même ensemble. Les États forts vont faire ce que font les États forts. Ils le font depuis la nuit des temps. C'est un comportement tout à fait logique. Nous devons donc réagir au moyen d'un cadre stratégique.

• (1155)

**Le président:** Merci beaucoup.

Nous allons passer à M. Jackson, pour cinq minutes.

**Grant Jackson (Brandon—Souris, PCC):** Merci, monsieur le président. Je vous en suis reconnaissant.

Je tiens à dire à tous les témoins que je suis heureux de les rencontrer, virtuellement, ou en personne. Je vous remercie d'être ici aujourd'hui et de nous faire part de votre expertise.

Je dois admettre, en tant que nouveau député, et plus particulièrement en tant que jeune Canadien, que tout cela me préoccupe beaucoup. Plus j'entends des spécialistes ayant divers points de vue au sujet de cette question, plus je constate que le gouvernement dans son ensemble a rendu le Canada — en particulier les jeunes Canadiens — très vulnérables à l'influence, passive ou non, d'acteurs étrangers qui ne sont pas nos amis et qui ne veulent pas nous rendre service. Cela m'inquiète beaucoup.

Mon point de vue est plus précisément celui de l'un des rares députés de la génération Z; nous ne nous informons que sur les médias sociaux. Aucun d'entre nous — ou très peu d'entre nous — ne s'informe sur cbc.ca. La plupart ne suivent pas les médias grand public. Je dirais que c'est probablement la même chose pour les communautés de la diaspora; elles se tourment principalement vers d'autres sources d'information pour se tenir au courant.

Nous nous demandons à quel point les acteurs étrangers sont actifs dans ces espaces et quelles mesures sont prises, le cas échéant, pour régir cette situation afin de veiller à ce que nous obtenions de vraies nouvelles et pas ce qu'un pays étranger veut nous faire croire.

Je vais commencer par M. Shull et M. Burton à ce sujet.

**Aaron Shull:** C'est une excellente question.

Nul besoin de me croire sur parole; la juge Hogue, dans une longue étude réfléchie, a précisé que l'écosystème de l'information était la principale menace à la démocratie canadienne, et ce, parce que des États ennemis le nourrissent.

Cela dit, le nœud du problème est le modèle d'affaires des plateformes. Leur objectif est de commercialiser et de recueillir des données. Elles utilisent des publicités sophistiquées de ciblage comportemental pour influencer les gens. Ce sont des machines de persuasion, et c'est intentionnel. C'est ainsi qu'elles ont été conçues et construites. Elles servent des cocktails publicitaires personnalisés qui fracassent le champ d'attention des gens. Ces démarches nous rendent d'ailleurs, en général, plus stupides.

Voilà le problème. La situation ne peut qu'empirer. Les tendances ne laissent rien présager de bon. Il faut donc intervenir là où on le peut. Le problème, c'est que les gros joueurs bien établis qui ont beaucoup d'argent et les lobbyistes très habiles pensent que tout va bien. Ils ne se soucient guère de ce que je viens de dire.

Ajoutez à cela le fait que nous avons encore des cerveaux reptiliens. Il est donc facile de nous influencer. Aussi, nous bénéficions des protections garanties par la Charte. La liberté d'expression existe bel et bien; les gens ont le droit de dire des choses et d'avoir tort. Il y a une multitude d'enjeux.

Je ne peux pas régler cette affaire en 45 secondes, parce qu'elle est très complexe. Je peux toutefois proposer au Comité de commencer par régler cette question du registre. Voilà quelque chose que vous pourriez accomplir et qui serait utile.

**Grant Jackson:** Monsieur Burton, je vais ajouter un élément à ma question avant de vous inviter à y répondre.

Nous savons que WeChat, par exemple, est un réseau social très populaire rattaché à la RPC et que cette plateforme a fait la promotion du premier ministre Carney et de l'équipe libérale durant les dernières élections.

J'aimerais savoir quels liens vous établissez entre ce fait et un sujet soulevé par mon collègue, M. Calkins, soit le prêt de 276 millions de dollars que M. Carney a négocié avant de remporter la course à la direction du Parti libéral. Selon vous, y a-t-il un rapport entre l'entente conclue en novembre et l'accession de M. Carney à la direction du Parti libéral, ainsi qu'avec ce qui est arrivé durant la campagne électorale d'avril?

**Charles Burton:** Êtes-vous assez jeune pour utiliser TikTok, monsieur Jackson? En plus d'amasser une foule de données sur ses utilisateurs, TikTok façonne leur opinion en leur présentant de courtes publications très divertissantes, choisies spécifiquement en fonction de sa compréhension du type de contenu qui les intéresse. C'est un mécanisme extrêmement sophistiqué et subtil.

En ce qui concerne WeChat, la langue parlée chez moi est le chinois. J'utilise WeChat quotidiennement parce que j'ai fait mes études en Chine, et c'est le seul moyen que j'ai de communiquer avec mes anciens collègues et camarades de classe. Ce réseau est très sophistiqué, lui aussi. Il transmet des messages favorables à la RPC et il est actif ici, au Canada. Le Collège Ashbury, à Ottawa, a un site WeChat non seulement pour le collège, mais aussi pour chaque classe, afin de communiquer en chinois avec les parents chinois.

Jamais je ne publierais de message ayant la moindre connotation politique sur WeChat. Le degré de précision de la technologie est ahurissant — je pense que c'est le fruit d'algorithmes, et non d'humains. Il donne matière à s'inquiéter.

J'ai joué un rôle très actif dans le dossier de Kenny Chiu. Dans ce cas-là aussi, des sources chinoises anonymes ont manipulé de manière très sophistiquée l'attitude des gens à l'égard de ce candidat.

• (1200)

**Grant Jackson:** Mes amis me considèrent comme un dinosaure parce que je n'ai pas de compte TikTok.

Est-ce que mon temps de parole est écoulé? Excusez-moi, monsieur le président.

**Le président:** Votre temps de parole est écoulé, et ce n'est pas parce que vous nous avez traités de vieux, de manière très diplomatique.

**Des voix:** Ha, ha!

**Le président:** Je le sens, cependant. Je me reconnais dans la remarque.

[Français]

Monsieur Lauzon, vous avez la parole pour cinq minutes.

**Stéphane Lauzon (Argenteuil—La Petite-Nation, Lib.):** Merci, monsieur le président.

Je remercie beaucoup les témoins d'être des nôtres aujourd'hui.

Aujourd'hui, j'ai l'honneur de remplacer un membre du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre. Je reviens donc à mes anciennes amours.

Monsieur Bridgman, selon vos recherches, quelle est la capacité réelle du Canada de résister à la désinformation électorale? Les campagnes négatives à propos de l'ingérence sont-elles parfois utilisées ou exagérées par les partis politiques eux-mêmes? Cette désinformation pourrait-elle devenir un outil pendant la campagne électorale?

**Aengus Bridgman:** Je vous remercie de ces bonnes questions.

Pour ce qui est de la question sur la capacité de résister à la désinformation électorale, je ne peux pas y répondre, parce que ma cote de sécurité ne me permet pas de tout savoir. J'ai lu les rapports qui ont été publiés, et je peux dire que le Canada est certainement en mesure à l'interne de cerner la désinformation et de transmettre des informations à cet égard.

Je suis un expert plutôt relativement à ce qui est possible pour les universités et les groupes de citoyens du Canada. Nous avons une capacité réelle. Nous regardons ce qui se passe en ligne, nous faisons des analyses et nous communiquons très bien cela. En fait, notre capacité est parmi les meilleures au monde pour faire ce type de recherche et d'analyse. C'est en grande partie grâce au Réseau canadien de recherche des médias numériques.

Nous avons une grande capacité, mais il faut préciser que les données auxquelles nous avons accès et notre capacité à comprendre la situation sont vraiment limitées à cause des décisions des plateformes. Un exemple très pertinent, c'est celui de la plateforme X, qui a décidé, cette semaine, de publier la localisation de tous les comptes sur sa plateforme. Nous ne savons pas exactement comment elle fait pour localiser un compte avec précision, ainsi que sa définition. Par exemple, CBC a été localisée aux États-Unis et plein de comptes ont été identifiés à des endroits différents. Ça ne veut pas dire que CBC se trouve aux États-Unis; ce n'est pas vrai. D'un autre côté, c'est une question de transparence. Il faut savoir comment cette plateforme a pris cette décision. Nous manquons de données réelles pour bien faire ça, pour bien protéger les Canadiens contre les efforts visant à manipuler l'information. C'est ma réponse à la première question.

Il est beaucoup plus difficile de répondre à la deuxième question. Est-ce que les partis politiques utilisent les outils de manipulation d'informations et les outils et les capacités de ces plateformes et de notre écosystème actuel pour manipuler les opinions des Canadiens?

Personnellement, je pense que la politique est un échange de valeurs, un débat sur les politiques publiques, et un effort pour convaincre les Canadiens de ce qui est réel et de ce qui ne l'est pas. De notre côté, notre recherche ne se concentre pas sur les partis politiques ou sur les politiciens. C'est à vous de convaincre les Canadiens. Toutefois, il est certain que, de temps en temps, on voit qu'on arrive, au moyen de ces manipulations, à convaincre les députés ou les partis politiques de quelque chose qui n'est pas réel. Vous êtes

donc, vous aussi, victimes de toutes ces dynamiques. Je ne vais pas dire qu'il y a un parti ou un autre qui propage la désinformation, mais, vous aussi, vous êtes victimes de celle-ci. Je sais que vous ne voulez pas mentir aux Canadiens, c'est fondamental. C'est de cette façon qu'il faut penser si on croit à la démocratie. Je pense que notre système n'est pas fait pour que vous ayez assez d'informations pour bien réagir, pour bien communiquer, pour savoir si quelque chose est vrai ou si c'est un effort fait par une personne ou un État pour vous convaincre de quelque chose qui n'est pas réel.

• (1205)

**Stéphane Lauzon:** Il ne me reste pas beaucoup de temps de parole, mais je pense que votre réponse était très complète.

Pour terminer, croyez-vous que les politiques dramatisent ou instrumentalisent le concept d'ingérence pour certains partisans? Vous nous avez donné un peu la réponse, mais on sent qu'il faudra être plus vigilant lors des prochaines campagnes. Êtes-vous d'accord avec moi?

**Aengus Bridgman:** Il faudra absolument être vigilant. Ça peut très facilement être un effort d'ingérence. L'apparence d'ingérence peut être plus puissante que l'ingérence elle-même. C'est un peu ce qui est arrivé l'année passée à Kirkland Lake. Il s'agit donc effectivement d'un danger.

[Traduction]

**Le président:** Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à M. Cooper, qui dispose de six minutes. Ensuite, il y aura une autre intervention de six minutes, suivie d'un temps de parole de trois minutes et demie. Après, nous poursuivrons à huis clos.

Monsieur Cooper, la parole est à vous.

**Michael Cooper:** Monsieur Burton, j'aimerais avoir votre avis sur un enjeu que vous avez soulevé, à savoir l'objectif du gouvernement d'établir un partenariat stratégique avec la RPC.

Durant les dernières élections fédérales, dans le cadre du débat des chefs en anglais, Mark Carney a affirmé que la RPC représentait la plus grande menace à la sécurité du Canada. Il a ajouté qu'il s'agissait d'une des plus grandes menaces au chapitre de l'ingérence étrangère. Puis, il y a deux semaines, le directeur du SCRS a déclaré, lui aussi, que la RPC constituait une menace sérieuse à la sécurité du Canada en raison de ses activités d'ingérence étrangère. Pourtant, la ministre des Affaires étrangères de Mark Carney parle maintenant d'établir un « partenariat stratégique » avec la RPC, y compris sur les questions de sécurité.

Comment peut-on réconcilier, d'un côté, la déclaration de Mark Carney, réitérée par le SCRS, selon laquelle la RPC constitue la plus grande menace à la sécurité du Canada; et, de l'autre côté, l'objectif du gouvernement de nouer un partenariat stratégique avec un État étranger hostile qui représente une menace à la sécurité du Canada?

**Charles Burton:** C'est une très bonne question. L'accord de partenariat stratégique entre le Canada et la Chine a été signé en 2005. À l'époque, je m'y suis opposé. Puis, quand la politique sur l'Indo-Pacifique a été mise en place, tout à coup, on a oublié les partenariats stratégiques et l'on s'est mis à parler des forces qui perturbent les affaires. Aujourd'hui, la ministre Anand et le premier ministre parlent à nouveau de partenariat stratégique, comme vous l'avez dit.

L'interprétation chinoise d'un partenariat stratégique correspond aux propos tenus par le premier ministre durant sa rencontre avec le dirigeant chinois, Xi Jinping, ainsi qu'au discours prononcé par le sous-ministre David Morrison à l'occasion de la célébration de la fête nationale chinoise en septembre dernier... Nous adhérons au discours chinois qui encourage à être pragmatique et constructif et qui incite à mettre de côté les différences pour trouver un terrain d'entente.

En répétant le même discours, nous affirmons essentiellement que nous allons gérer les relations entre le Canada et la Chine à la manière de la Chine. Je trouve ahurissante l'idée d'établir un partenariat avec un pays que la Chambre des communes a déclaré coupable de génocide par une résolution unanime, un pays qui soutient les dictatures du tiers monde en leur fournissant des technologies de surveillance chinoises, en plus de tout le reste de ce que fait la Chine — comme les menaces contre Taïwan, l'abrogation de l'accord sur Hong Kong, etc. Sommes-nous des partenaires? J'espère que non. Selon moi, le Canada ne devrait pas s'associer à un régime dont les valeurs sont totalement incompatibles avec ce qui fait la grandeur de notre pays.

**Michael Cooper:** Dans un autre ordre d'idées, après les États-Unis, le Canada est le pays où se trouve le plus grand nombre de diplomates agréés provenant de la RPC. La présence diplomatique de la RPC est considérablement plus grande que celle d'autres pays, comme l'Inde, le Japon, le Royaume-Uni et la France. À titre d'exemple, en 2023, la RPC avait 176 diplomates au Canada, comparativement à 178 aux États-Unis. Soit dit en passant, les États-Unis sont le partenaire commercial principal de la RPC et la première destination d'immigration pour les ressortissants chinois. Malgré cela, et en dépit du fait que les États-Unis sont 10 fois plus grands que le Canada, ils avaient seulement deux diplomates chinois de plus que nous.

La taille de la mission diplomatique de la RPC au Canada devrait-elle nous préoccuper? D'après vous, pourquoi la RPC a-t-elle une si grande présence diplomatique au Canada?

• (1210)

**Charles Burton:** Le Japon en a une quarantaine; l'Inde, une trentaine; et comme vous l'avez dit, les États-Unis en ont 176. Nous sommes loin d'avoir autant de diplomates en Chine. Pourquoi n'est-ce pas réciproque?

Quand le Canada les accepte, les diplomates sont censés fournir la fonction qu'ils exerceront. La question est donc la suivante: les diplomates chinois sont-ils si inefficaces qu'ils doivent être nombreux pour remplir leurs fonctions diplomatiques légitimes, ou est-ce plutôt qu'environ 70 % d'entre eux se livrent à des activités d'espionnage, d'ingérence, de harcèlement de Canadiens d'origine chinoise, ainsi qu'à d'autres activités qui ne sont pas compatibles avec leurs fonctions diplomatiques? J'aimerais que leur effectif soit réduit au nombre nécessaire pour remplir leurs fonctions diplomatiques.

À Ottawa, il n'y a pas seulement l'ancien couvent situé sur la rue St. Patrick; d'autres bâtiments sont aussi utilisés pour accueillir le grand nombre d'agents chinois, sans parler des pions placés par les diplomates chinois dans les supposés postes de police. Je crois qu'ils participent, eux aussi, à des activités contraires à la loi canadienne. Les auteurs de ces actes devraient être tenus responsables.

Je pense que le SCRS sait que certains agents sont des espions, mais le Canada ne les expulse pas. Le seul que nous avons expulsé

est Zhao Wei après que les médias ont révélé qu'il avait participé aux pressions exercées sur la famille de Michael Chong.

Je ne veux tout simplement pas que des espions chinois travaillent librement au Canada. En ne les expulsant pas, en ne les déclarant pas persona non grata et en omettant de poursuivre les pions devant les tribunaux canadiens pour les tenir responsables de leurs actes présumés, nous envoyons le message à la Chine que le Canada laisse la voie libre aux activités de la sorte. Nous envoyons aussi le message aux États-Unis que le Canada laisse la voie libre à l'infiltration chinoise: le Canada est-il digne de confiance aux yeux des États-Unis pour ce qui est d'établir d'importantes collaborations en matière de sécurité et d'enjeux militaires?

**Le président:** Je vous remercie d'avoir conclu votre réponse à six minutes pile. Excellent travail.

Monsieur Louis, la parole est à vous pour six minutes.

**Tim Louis:** Merci aux témoins.

Mes premières questions s'adressent à M. Brooking, directeur de la stratégie de l'Atlantic Council.

Dans un article portant sur une vidéo hypertruquée du premier ministre canadien qui a atteint des millions de visionnements sur TikTok et X, vous avez rapporté que durant et après la campagne électorale de 2025, une vidéo avait circulé sur les réseaux sociaux dans laquelle le premier ministre Carney annonçait de la réglementation automobile controversée. Pouvez-vous nous expliquer la pertinence de cette vidéo? Plus précisément, quelle en est la source, que s'est-il passé après sa publication et dans quelle mesure a-t-elle été amplifiée?

**Emerson T. Brooking:** Certainement. Nous ne connaissons pas l'origine exacte de la vidéo. Comme je l'ai déjà dit, elle provient probablement d'une source... liée à la fraude financière. Nous savons qu'elle s'est propagée rapidement. C'est un exemple parmi tant d'autres de vidéos montrant surtout le premier ministre Carney, mais aussi d'autres figures politiques canadiennes qui sont essentiellement... Les voix et les textes sont générés par l'IA dans le but de vendre des produits particuliers et d'inciter les gens à cliquer sur des liens les menant vers d'autres fraudes.

Cependant, ce qui nous a le plus étonnés, c'est l'ampleur de la diffusion de ce contenu, ainsi que la lenteur des plateformes à en limiter la propagation. Elles auraient dû intervenir soit parce que le contenu était manifestement une fraude, soit en raison de son caractère politique. Toutefois, elles n'ont pas pris ces facteurs en considération dans leurs décisions de modération du contenu.

**Tim Louis:** C'est comme essayer de remettre le dentifrice dans le tube: une fois que l'information est publiée, il est très difficile d'en limiter la diffusion. Toutefois, j'ai l'impression qu'il serait plus sensé de viser directement la source, c'est-à-dire les plateformes de réseaux sociaux. Je crois que c'est M. Bridgman qui a dit que c'était la conséquence de l'absence de réglementation. Quelles pressions sont exercées sur les plateformes de réseaux sociaux pour qu'elles réglementent leur contenu, spécialement en période électorale?

Ma question s'adresse à M. Brooking. J'ai nommé M. Bridgman, mais je vais revenir à lui après. Désolé.

• (1215)

**Emerson T. Brooking:** Je dirais que la question est particulièrement difficile parce que le Canada exerce déjà de la pression sur les plateformes. En effet, les évaluations que nous avons effectuées en 2019 et 2021 ont montré que les plateformes étaient davantage motivées, en raison des pressions exercées, à agir de manière proactive, ou du moins à réagir rapidement, lorsque du contenu portait manifestement atteinte à l'intégrité des élections canadiennes. J'ai l'impression qu'en 2025, la situation politique globale a poussé les plateformes à mettre fin à certains engagements qu'elles avaient pris volontairement. En pareil contexte, il faut avoir recours à la loi et à des mécanismes réglementaires pour tenter d'obtenir la même coopération.

**Tim Louis:** Je m'adresse maintenant à M. Bridgman. À ce sujet, il y a la législation, la réglementation et l'application — il y a un équilibre entre les trois. Nous voyons qu'il n'est pas possible de modifier la législation au même rythme qu'évoluent les outils numériques manipulateurs qui risquent de nuire à la tenue d'élections libres au Canada.

Vous avez mentionné la possibilité de modifier la Loi électorale du Canada. Quels types de modifications législatives peuvent être apportées dans un écosystème qui évolue aussi rapidement?

**Aengus Bridgman:** Je ne suis pas un expert de la Loi électorale du Canada. Je parlais précisément des influenceurs, ainsi que de la diffusion de discours et de publicités en période électorale. Il y a des mesures à prendre à court terme, à moyen terme et à long terme.

Dans l'immédiat, les défis sont nombreux. Aujourd'hui, aux États-Unis, on incite les plateformes à adopter une approche donnant la priorité à la liberté d'expression, ce qui est interprété comme voulant dire qu'elles peuvent faire ce qu'elles veulent en ce qui concerne l'amplification algorithmique. Les décisions de l'algorithme sont considérées comme relevant de la liberté d'expression. J'ai des réserves par rapport à cette interprétation, mais c'est la position des États-Unis. Par conséquent, il est difficile pour le Canada de prendre des mesures unilatérales; en fait, il serait probablement peu efficace pour le Canada d'agir de manière unilatérale. Le Canada devrait plutôt chercher à s'associer à d'autres pays, à nouer des partenariats et à mettre en place des régimes communs pour favoriser la transparence.

D'après moi, en l'occurrence, notre meilleur allié serait l'Union européenne, en raison de sa réglementation sur les services et marchés numériques. Son approche visant à rendre obligatoire la transparence des données a atteint un haut niveau d'efficacité; cela dit, elle n'est pas sans problèmes. L'Union européenne fait aussi face à des conflits géopolitiques liés à l'accès aux données, en plus d'essayer de faire en sorte que les plateformes favorisent le plus possible et les valeurs démocratiques et les liens sociaux. C'est indubitablement l'approche que le Canada devrait adopter. Je pense que l'Union européenne serait prête à soutenir les efforts du Canada en ce sens. D'une certaine manière, la Loi sur les préjudices s'attaquait en partie à ces enjeux.

**Tim Louis:** Puisque mon temps de parole est pratiquement écoulé, je vais simplement vous remercier. Vos témoignages sont très pertinents.

**Le président:** Merci beaucoup.

Je donne maintenant la parole à Mme Normandin pour trois minutes et demie.

[Français]

**Christine Normandin:** Merci beaucoup.

Ma question s'adresse à la fois à MM. Bridgman et Burton. Ce sera peut-être la question défaitiste de la journée.

On a beaucoup parlé de l'importance de légiférer concernant les plateformes comme TikTok, entre autres. Par contre, ne sommes-nous pas en train de nous battre contre des moulins à vent, dans la mesure où il y a quand même une masse critique de gens qui aiment ces plateformes, qui y sont intéressés et qui n'ont peut-être pas tant d'intérêt que ça pour la vérité? Je me permets de faire une analogie avec le film *La Matrice*: ils préfèrent la pilule bleue à la pilule rouge.

Chaque fois que nous essayons de régulariser par voie législative ce qui se passe sur ces plateformes, ne donnons-nous pas un coup d'épée dans l'eau, malheureusement? Ultimement, derrière tout ça, il y a des humains, et ils ne souhaitent peut-être pas connaître la vérité.

[Traduction]

**Charles Burton:** L'affaire, c'est que le faux est plus amusant que le vrai. La version de M. Carney, par exemple, qui circule sur TikTok est bien plus intéressante que ce qu'il est sans doute dans la vraie vie, c'est-à-dire un type plutôt ennuyeux, comme moi. C'est sûr que les gens aiment cela.

Le problème, c'est que si l'on en vient à une situation où les gens savent que les informations sont fausses, mais qu'ils s'en fichent, est-ce la fin de la civilisation? Je trouve plutôt troublant que les gens ne veuillent pas avoir accès à de l'information factuelle.

Je comprends ce que vous dites, et c'est la tendance qu'on observe, mais selon moi, il incombe au gouvernement de prendre des mesures à l'égard des plateformes comme TikTok. Il serait judicieux d'offrir un service qui plaît autant aux jeunes, mais qui n'envoie pas d'énormes quantités de données à la Chine. Jusqu'à maintenant, le Canada ne s'est pas montré prêt à le faire, même si, d'après ce que j'ai compris, les parlementaires n'ont pas le droit d'utiliser TikTok sur leurs appareils officiels, ce qui est une bonne chose.

Comment peut-on aller à l'encontre des jeunes, qui ne se soucient manifestement ni de la protection de leurs données personnelles ni du fait que les algorithmes façonnent subtilement leur perception du monde en faveur de forces non démocratiques et autocratiques, tout en contribuant aux objectifs de milliardaires et d'horribles dictateurs partout dans le monde?

• (1220)

[Français]

**Christine Normandin:** Monsieur Bridgman, avez-vous quelque chose à ajouter?

**Aengus Bridgman:** Personnellement, je ne suis pas pessimiste pour ce qui est de ce domaine. Au bout du compte, les gens, incluant les jeunes et ceux qui sont en ligne, n'aiment pas qu'on leur mente: ils haïssent ça. Si quelqu'un comprend qu'on lui a menti, il sera fâché, même s'il s'agit d'un mensonge blanc.

Il faut avoir confiance en ça, il faut faire confiance aux citoyens. Nous sommes dans une démocratie et nous avons nos valeurs. En fin de compte, ce n'est pas nécessairement la vérité qui va gagner. L'esprit public se tourne vers l'avenir avec un espoir pour la démocratie et le bien-être de notre pays. Il faut qu'on ait cette confiance.

En parallèle, par contre, il faut donner les outils et les informations nécessaires pour aider les gens et il faut faire preuve de transparence. Même pour moi et pour les experts dans ce domaine, il y a un énorme manque de transparence en ligne. Il est vraiment difficile de naviguer dans tout ça. Il faut aider les gens, comme on le fait au supermarché. Sur tous les produits qu'on trouve au supermarché, il y a la liste des ingrédients et le nombre de calories par portion, par exemple, ce qui aide les gens à prendre des décisions éclairées. Cependant, lorsqu'il est question des réseaux sociaux, des plateformes et de notre écosystème d'information, il n'y a rien de

tel. Selon moi, il s'agit du plus grand problème. Il faut faire confiance aux gens, mais, pour gagner leur confiance, il faut leur donner de l'information et faire preuve de transparence.

[Traduction]

**Le président:** Merci à tous les témoins.

Nous allons suspendre brièvement la séance avant de poursuivre à huis clos.

[La séance se poursuit à huis clos.]

---









Publié en conformité de l'autorité  
du Président de la Chambre des communes

### PERMISSION DU PRÉSIDENT

---

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

---

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :  
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of  
the House of Commons

### SPEAKER'S PERMISSION

---

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

---

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>